



Assurons
un monde
plus ouvert

Obligation verte

Rapport annuel 2019



L'obligation verte en bref

Chiffres clés de l'émission

750 M€

Montant levé lors de l'émission verte inaugurale de CNP Assurances en novembre 2019

140

investisseurs dont 70% comportant une dimension verte ou responsable

Tier 2

sous Solvabilité 2. Obligation subordonnée qualifiant en capital réglementaire

A3 / BBB+

Notation des agences Moodys et Standard & Poor's

Chiffres clés d'impact 2019

8

projets verts financés dans 4 catégories (bureaux, logements, résidences services, forêts), principalement en France

375 M€

ont été alloués, soit 50% de refinancement de projets. Les 375 M€ restant seront alloués à des financements à venir

100 %

des projets financés ont obtenu ou sont en cours d'obtention d'un certificat ou d'un label

3,37 GWh

de consommation d'énergie finale annuelle évitée pour les immeubles rénovés, soit 668 teqCO₂ d'émissions évitées par année

10 961 teqCO₂

de stockage net de CO₂ par année via les deux massifs forestiers financés



En juin 2019, CNP Assurances était le premier émetteur européen du secteur de l'assurance à publier un document cadre d'émission d'obligations vertes. En novembre 2019, CNP Assurances a lancé avec succès sa première obligation subordonnée verte. Cette émission inaugurale de 750 M€ a rencontré un grand succès et a été largement sursouscrite avec un montant d'ordres proche de 2 Md€.

Nous nous sommes engagés auprès des investisseurs qui nous ont accordé leur confiance l'an dernier à utiliser les fonds levés pour financer des projets verts dans les domaines suivants :

- Immeubles à haute performance énergétique (constructions neuves et réhabilitations)
- Forêts gérées durablement
- Infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport et de mobilité à faibles émissions de CO₂

Les projets financés dans le cadre de cette émission obligatoire contribueront à l'objectif que CNP Assurances s'est fixé de multiplier par deux ses encours en investissements verts, pour atteindre 20 Md€ d'ici fin 2023 contre 10,4 Md€ à fin 2018.

En application des meilleurs standards du marché des obligations vertes (*Green Bond Principles*), CNP Assurances publie aujourd'hui le premier rapport d'utilisation des fonds levés et des impacts environnementaux des projets financés.

Je remercie les équipes de la direction des investissements et du département RSE de CNP Assurances qui ont préparé ce premier rapport, et je forme le vœu qu'il vous apporte de manière transparente et rigoureuse toutes les informations utiles pour vos analyses.

Antoine LISSOWSKI
Directeur général



Sommaire

1. PROFIL DE CNP ASSURANCES ET DÉMARCHE RSE	04
A. Présentation de CNP Assurances	04
B. Démarche de responsabilité sociétale et environnementale de CNP Assurances	05
2. FONCTIONNEMENT DE L'OBLIGATION VERTE	08
A. Présentation du dispositif mis en place	08
B. Présentation des catégories de projets et de leurs critères d'éligibilité	08
3. REPORTING D'ALLOCATION	11
A. Allocation en projets verts	12
B. Gestion des fonds non encore alloués	14
4. REPORTING D'IMPACT	15
A. Restructurations et réhabilitation d'immeubles	15
B. Forêts	15
5. FOCUS SUR DES PROJETS EMBLÉMATIQUES	16
A. Issy Cœur de Ville	16
B. Massifs forestiers en Ecosse	19
Annexe : Rapport de l'organisme tiers indépendant – Mazars	22

1. Profil de CNP Assurances et démarche RSE

A. Présentation de CNP Assurances

Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances met son expertise unique de la protection et de l'épargne au service de ses clients et de ses partenaires en France, en Europe et en Amérique du Sud.

La mission de CNP Assurances est de protéger dans la durée les personnes et tout ce qui compte pour elles.

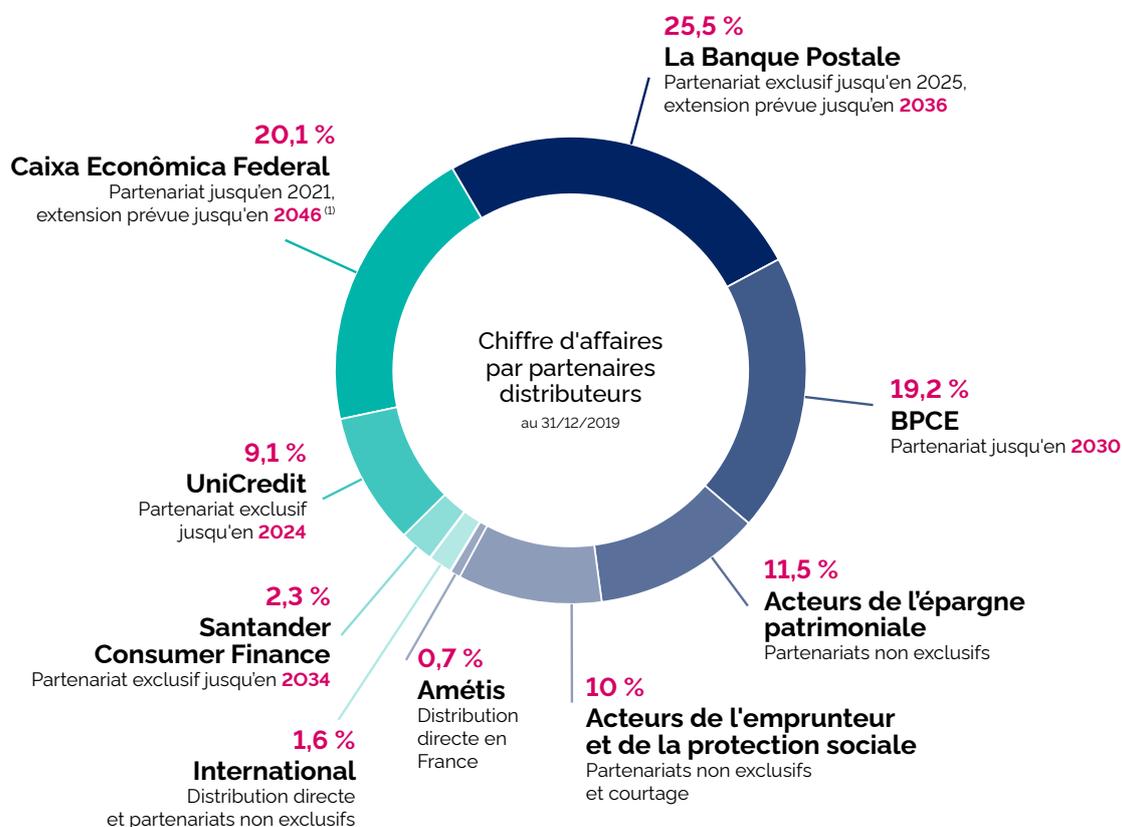
Les besoins sont très variés : préparer sa retraite ou garantir son niveau de vie en cas d'accident, transmettre son patrimoine ou faire face à une

perte d'autonomie, ou encore accéder à une meilleure prise en charge de ses frais de santé.

CNP Assurances évalue les risques, les mutualise et propose des solutions complètes et innovantes pour permettre à chacun d'avancer sereinement dans la vie.

Le modèle d'affaires de CNP Assurances est basé sur des partenariats de long terme avec des acteurs bancaires majeurs et de l'économie sociale. Une alliance d'expertise en assurance et de proximité avec le client qui a prouvé son efficacité.

Un modèle d'affaires multipartenarial et international



(1) Mise en œuvre soumise à différentes conditions suspensives.

Fort de ses résultats solides, de son modèle d'affaires singulier – multi-partenarial, international et coté – et de son rapprochement avec La Banque Postale, le Groupe ambitionne d'offrir de nouvelles

solutions d'épargne et de protection de long terme aux clients de ses partenaires en restant engagé dans les défis humains et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

B. Démarche de responsabilité sociétale et environnementale de CNP Assurances

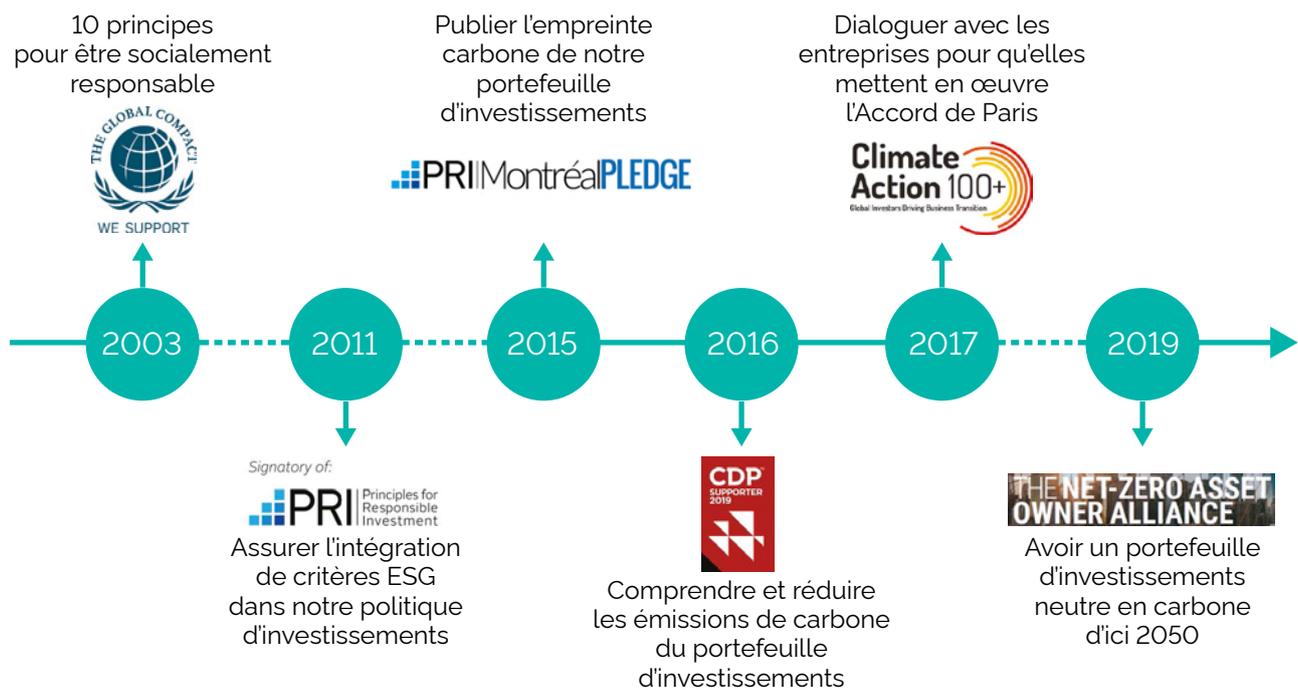
En adhérant au Pacte mondial des Nations Unies dès 2003, CNP Assurances s'est engagé à respecter les valeurs fondamentales liées aux droits de l'homme et au droit du travail, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

En tant qu'assureur et investisseur responsable, CNP Assurances a par ailleurs adhéré aux Principes pour l'investissement responsable (Principles for Responsible Investment) des Nations Unies en 2011.

Au cours des cinq dernières années, CNP Assurances a pris des engagements forts en faveur de la transition énergétique et écologique

et pour lutter contre le réchauffement climatique. Signataire du Montreal Carbon Pledge, elle a rendu publique l'empreinte carbone de son portefeuille actions cotées détenues en direct en décembre 2015 et s'est engagée à la réduire. En devenant membre en 2019 de la Net-Zero Asset Owner Alliance, CNP Assurances s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050. Cet objectif de transition des portefeuilles d'investissement vers zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 contribuera à limiter à 1,5°C le réchauffement climatique conformément à l'Accord de Paris.

Les engagements signés par CNP Assurances



1 Profil de CNP Assurances et démarche RSE

CNP Assurances contribue ainsi à l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030, et plus particulièrement à six d'entre eux :



38 millions de personnes assurées en prévoyance/ protection dans le monde



97 % des collaborateurs du Groupe couverts par une convention collective et 96 % employés en CDI



6 M€ de dons versés par le Groupe pour la santé et l'insertion sociale



82 % de nos portefeuilles d'investissements passés au crible des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)



14,4 Md€ d'encours d'investissements verts à fin 2019, avec l'objectif d'atteindre 20 Md€ d'ici fin 2023



94 pays exclus de nos portefeuilles d'investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption, de non respect de la démocratie et des libertés

Preuve de son engagement en tant qu'investisseur responsable, CNP Assurances s'est fixé des objectifs chiffrés ambitieux sur le volet climat de sa politique ESG. A fin 2019, l'ensemble des actions menées a permis de délivrer une performance satisfaisante :

TCFD INDICATEURS ET OBJECTIFS		TAUX D'ATTEINTE À FIN 2019
OBJECTIF		
-47 % entre 2014 et 2021 Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille actions cotées détenues en direct pour atteindre 0,25 teqCO ₂ par millier d'euros investi en 2021		110 % (0,23 teqCO ₂ par millier d'euros investi)
-40 % entre 2006 et 2021 Réduction de l'empreinte carbone ⁽¹⁾ du portefeuille immobilier détenu en direct pour atteindre 18 kgeq CO ₂ par m ² en 2021		93 % (19 kgeqCO ₂ par m ²)
5 Md€ entre 2018 et 2021 Nouveaux investissements verts en faveur de la transition énergétique et écologique		139 % (7 Md€ de nouveaux investissements verts)
Exclusion des nouveaux investissements dans les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou qui sont impliquées dans le développement de nouvelles mines ou centrales à charbon		100 %

(1) Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie

L'objectif de 5 Md€ de nouveaux investissements verts sur la période 2018-2021 ayant été dépassé durant l'année 2019 avec un an et demi d'avance, CNP Assurances a décidé d'intensifier son action en se fixant de nouvelles ambitions.

CNP assurances a ainsi annoncé en novembre 2019 sa volonté de multiplier par deux ses encours d'investissements verts, incluant notamment les infrastructures vertes, les green bonds, mais aussi les immeubles à haute performance énergétique et les forêts, pour atteindre 20 Md€ d'ici fin 2023 contre 10,4 Md€ à fin 2018. À fin 2019, ces encours

s'élèvent à 14,4 Md€.

Enfin, en tant qu'investisseur responsable, CNP Assurances met en œuvre depuis 2005 une politique active de vote dans les assemblées générales. Les principes énoncés dans la politique de vote visent non seulement à défendre les droits de CNP Assurances en tant qu'actionnaire minoritaire, mais aussi à favoriser un développement durable des entreprises, en soutenant les stratégies de développement qui tiennent compte des impacts sur l'ensemble des parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, environnement, etc.).



Télécharger le bilan RSE 2019 de CNP Assurances [en cliquant ici](#)

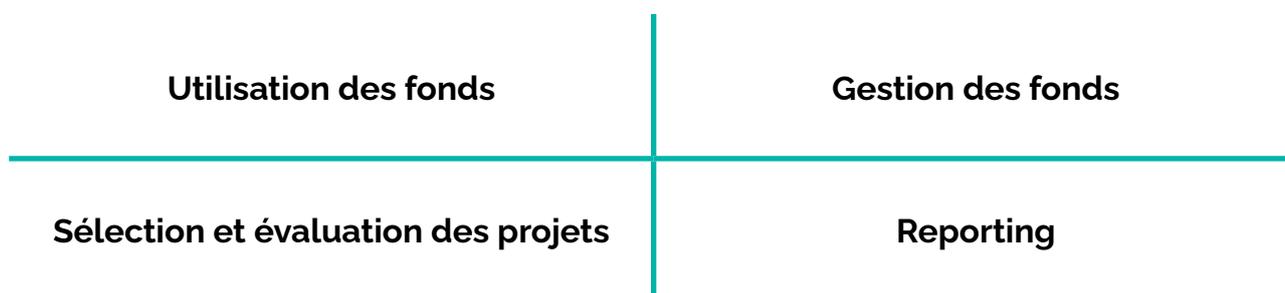


Télécharger le rapport 2019 sur l'investissement responsable de CNP Assurances [en cliquant ici](#)

2. Fonctionnement de l'obligation verte

A. Présentation du dispositif mis en place¹

Pour sa première émission verte, CNP Assurances s'est appuyée sur les Green Bonds Principles (GBP), publiés en 2018 par l'International Capital Market Association (ICMA). Il s'agit des lignes directrices d'application volontaire pour l'émission d'obligations vertes, avec quatre principes clés :



CNP Assurances a publié en 2019 un document cadre pour ses émissions vertes en application de ces principes.

Vigeo Eiris a indiqué dans une seconde opinion qu'elle considérait que le document cadre était conforme aux quatre principes clés des GBP. L'agence a également accordé son plus haut niveau de confiance dans l'engagement de CNP

Assurances, ainsi que dans la contribution des obligations vertes à 5 objectifs de développement durable².

Par ailleurs, Vigeo Eiris attribue le niveau le plus élevé à la performance ESG de CNP Assurances ("Advanced").

Enfin, Mazars a publié une attestation sur la bonne utilisation des fonds levés (voir en annexe)

B. Présentation des catégories de projet et de leur critère d'éligibilité

a. Analyse d'éligibilité des projets

Les projets financés par l'obligation verte doivent rentrer dans l'une des catégories suivantes, conformément au document cadre.

(1) Le document cadre de CNP Assurances, la second party opinion de Vigeo Eiris et le rapport de Mazars sont disponibles sur le site : <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/notations-et-financement/financements>

(2) ODD n°3 Bonne santé et bien-être, ODD n°7 Énergie propre et d'un coût abordable, ODD n°11 Villes et communautés durables, ODD n°13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et ODD n°15 Vie terrestre.

Catégories et sous-catégories d'actifs verts éligibles		Définition du critère d'éligibilité		Bénéfices environnementaux	Alignement avec les ODD des Nations-Unies
Immeubles verts	Constructions neuves d'immeubles à haute performance énergétique	Investissement dans des immeubles neufs qui ont obtenu ou devraient obtenir une ou plusieurs certifications ou labels environnementaux	Liste des certificats et labels environnementaux éligibles pour les constructions neuves et les rénovations : <ul style="list-style-type: none"> • HQE: [≥ Excellent] • LEED: [≥ Gold] • BREEAM: [≥ Very Good] • BBC Effinergie+ • BBCA (Bâtiments Bas Carbone) • HPE [IRT 2012 -10%] • THPE [IRT 2012 -20%] • BePOS • E+/C- • NF Habitat HQE 	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	  
	Rénovation et restructuration d'immeubles existants	Investissements dans des rénovations lourdes dans le but d'obtenir au moins une certification ou un label et/ou un classement dans les 15% des immeubles les plus efficaces dans leur catégorie et/ou montrer au minimum 30% d'économie d'énergie		Economies d'énergie	
	Travaux d'efficacité énergétique sur des immeubles existants	Investissements dans des travaux d'efficacité énergétique incluant : rénovation des systèmes de chauffage, énergie géothermale, travaux d'isolation, installations de panneaux solaires, éclairages LED, dans le but d'obtenir au moins une certification ou un label et/ou montrer au minimum 20% d'économie d'énergie			
Forêts gérées durablement	Gestion durable de massifs forestiers	Investissements finançant l'acquisition, l'entretien et la gestion durable de forêts et de landes non boisées en France et en Europe : <ul style="list-style-type: none"> • Forêts bénéficiant d'une certification (FSC, PEFC ou équivalent) • Replantation et régénération de massifs forestiers 	Séquestration de CO ₂		
			Réduction de la pollution de l'air		Protection de la biodiversité
Infrastructures vertes	Energies renouvelables	Investissements dans la production d'énergie renouvelable : <ul style="list-style-type: none"> • Énergie éolienne • Énergie solaire • Énergie géothermale avec des émissions directes inférieures ou égales à 100 g CO₂e/kWh 		Réduction des émissions de gaz à effet de serre	 
	Transports propres	Investissements dans des infrastructures de transports propres : <ul style="list-style-type: none"> • Transports publics • Infrastructures de recharges de véhicules électriques • Infrastructures ferroviaires 		Réduction de la pollution de l'air	

2 Fonctionnement de l'obligation verte

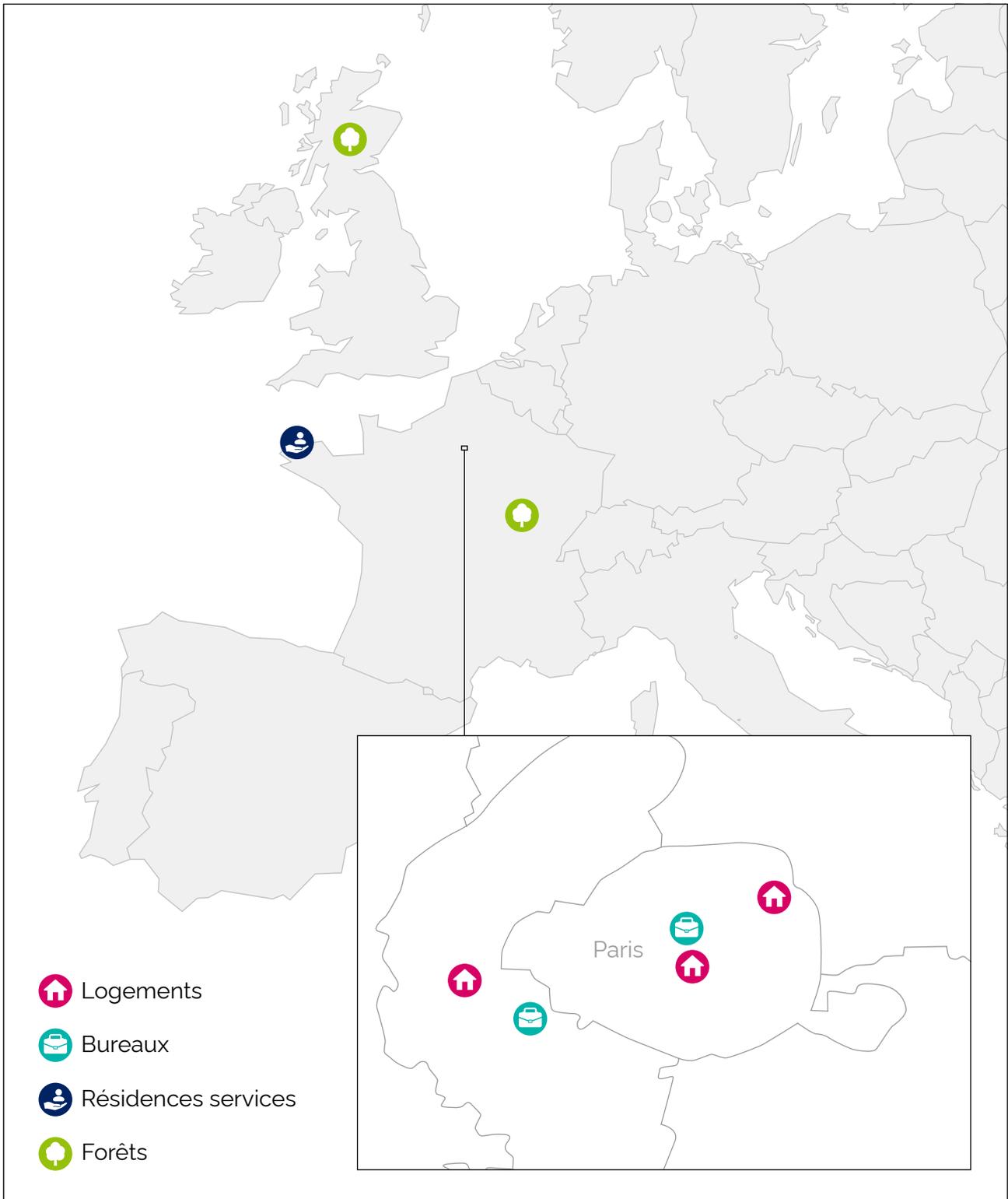
En complément des contraintes exposées ci-dessus, ont été exclus les actifs détenus dans des fonds dont la gestion est discrétionnaire, ainsi que les actifs en représentation de passifs en unités de compte.

b. Décision d'adossement

Un comité ad hoc est chargé de valider les actifs éligibles pour adosser l'obligation verte, et de vérifier la conformité de l'allocation de ces actifs au document cadre. La proposition est préparée par le département en charge des investissements non cotés, et en particulier les spécialistes des investissements verts.

Le comité est présidé par le Directeur des investissements de CNP Assurances, et comprend également le Directeur de la Responsabilité sociétale et environnementale. Il s'est tenu pour la première fois le 13 mai 2020.

3. Reporting d'allocation



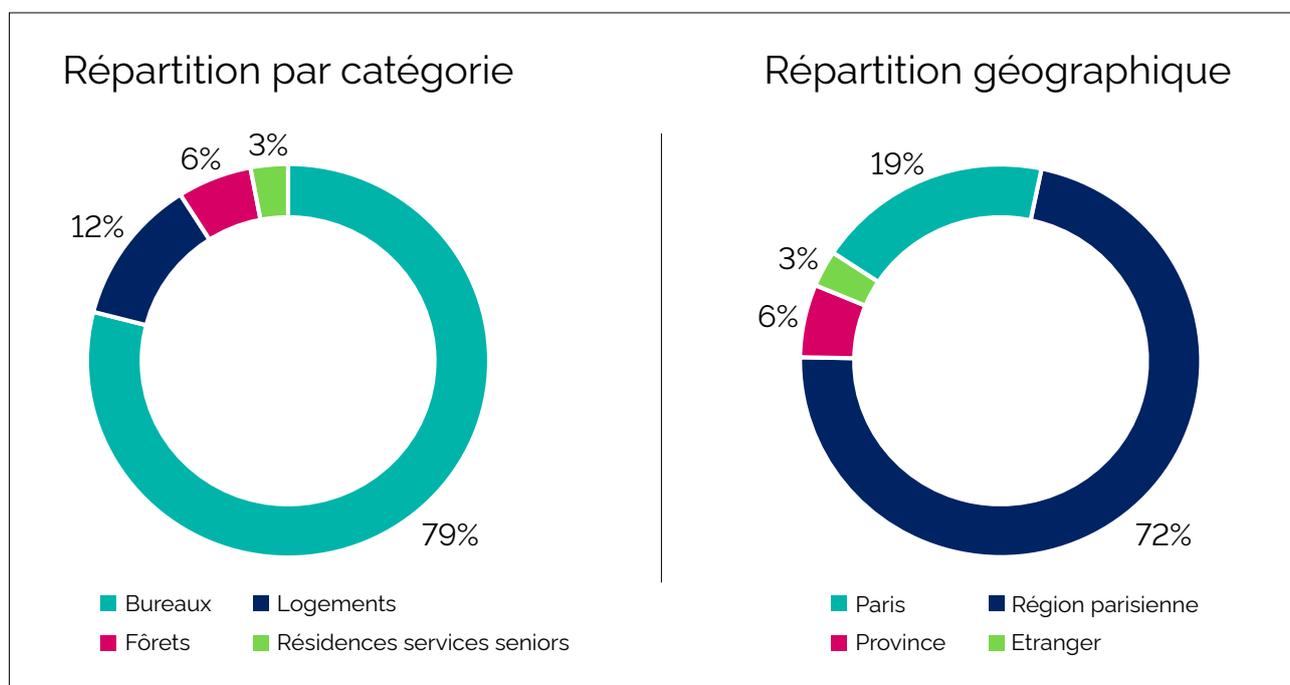
Sur les 750 millions d'euros émis en novembre 2019, 375 millions d'euros ont été alloués à des projets verts au 31 décembre 2019, soit 50% du montant levé dédié au refinancement.

Le solde a été investi en fonds monétaire ISR dans l'attente d'investissements dans de nouveaux projets éligibles.

A. Allocation en projets verts

L'allocation effectuée permet de diversifier entre les catégories de projet, les zones géographiques, la part de refinancement et la part restant à financer.

Au 31 décembre 2019, la répartition des 375 M€ alloués (hors fonds monétaire ISR) est la suivante :



Cette répartition évoluera avec le temps, au fur et à mesure de l'allocation des fonds en projets verts éligibles tels que définis dans le document cadre.

Les 8 projets retenus pour ce premier reporting sont regroupés par catégorie et décrits ci-dessous.

Le montant indiqué en M€ correspond au montant déjà décaissé par CNP Assurances et financé par l'obligation verte. Ce montant peut être inférieur

au montant total du projet. En revanche, la surface indiquée est la surface totale du projet. L'ensemble des projets ci-dessous sont financés à 100% par CNP Assurances.

Pour les constructions d'immeubles neufs, l'obtention des certificats et labels environnementaux fait l'objet d'un engagement ferme et contractuel de la part des promoteurs.

a. Logements

Pour l'année 2019, 3 projets d'immeubles de logement ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte au 31/12/19
26 rue de Meaux, Paris 19ème	Réhabilitation d'un immeuble résidentiel de 338 logements, comprenant notamment : isolation complète de l'enveloppe, remplacement des menuiseries, remplacement de la VMC et installation de robinets thermostatiques sur les terminaux de chauffage. Livraison prévue en décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> NF Habitat Rénovation 	25 450 m ²	6,89 M€ sur un budget global de l'opération de 20,89 M€
14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris 6ème	Restructuration d'un immeuble de bureaux en immeuble mixte bureaux et logements. Livraison prévue en septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> BBCA rénovation HQE Excellent (bureaux) NF Habitat Excellent (logements) 	1 073 m ²	3,07 M€ sur un budget global de l'opération de 6 M€
54 rue du 18 juin 1940, Saint-Cloud	Acquisition en VEFA d'un immeuble résidentiel de 62 logements. Livraison prévue courant 2020	<ul style="list-style-type: none"> Effinergie + référentiel RT2012 HQE Très performant 	4 355 m ²	35,79 M€
Total				45,76 M€

b. Bureaux

Pour l'année 2019, 2 projets d'immeubles de bureaux ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte au 31/12/19
85-89 rue de Richelieu, Paris 2ème	Acquisition en VEFA d'un actif de 31 753 m ² en cours de restructuration. Livraison prévue courant 2020.	<ul style="list-style-type: none"> BBC HQE Rénovation Exceptionnel BREEAM Excellent Well Silver 	31 753 m ²	62,88 M€
Issy-les-Moulineaux, futur siège social de CNP Assurances	Acquisition en VEFA, au sein d'un éco-quartier favorisant la biodiversité, d'un bâtiments à énergie positive utilisant la géothermie et disposant de 3 300 m ² de panneaux photovoltaïques. Livraison prévue en 2022.	<ul style="list-style-type: none"> HQE 2015 Exceptionnel BREEAM 2016 Excellent BEPOS Effinergie 2013 BiodiverCity ABCC Well Silver Wired Score Gold pour B1 et Silver pour B2 et B3 	40 000 m ²	232,86 M€
Total				295,74 M€

c. Résidences services

Pour l'année 2019, 1 projet de résidence services pour les seniors a été retenu dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte au 31/12/19
53 Boulevard Aristide Briand, Perros-Guirec	Acquisition en VEFA d'une résidence senior dont la consommation devrait être inférieure de 15% à la consommation de référence (RT2012). Livraison effectuée en 2019	<ul style="list-style-type: none"> NF Habitat HQE Très Performant NF Tertiaire HQE Bon 	6 645 m ²	12,24 M€
Total				12,24 M€

d. Forêts

Pour l'année 2019, 2 projet de forêts durables ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte au 31/12/19
Région Bourgogne-Franche-Comté	Acquisition en octobre 2018 d'un groupement forestier composé de 2 massifs situés en Bourgogne / Franche-Comté dans les départements du Doubs et de Haute-Saône	PEFC	947 ha	11,66 M€
Ecosse	Acquisition d'un groupement forestier composé de 16 massifs répartis en Ecosse dont 9 sont adossés à l'obligation verte. Les acquisitions se sont étalées entre 2018 et 2019	PEFC	819 ha	9,60 M€
Total				21,26 M€

L'ensemble des projets décrits ci-dessus représentent un investissement total de 375 M€ soit 50% des fonds levés lors de l'émission verte de novembre 2019.

B. Gestion des fonds non encore alloués

Les 375 M€ restant ont été alloués sur un fonds monétaires ISR, en attente de financement de projets éligibles.

CNP Assurances a sélectionné dans ce cadre le fonds FCP CNP LBPAM ISR OBLI 12 MOIS (code ISIN FR0013209285).

Le montant investi en fonds monétaire ISR est appelé à décroître dans les années à venir au profit

de financement de nouveaux projets verts. Le montant actuellement investi est compatible avec l'engagement de CNP Assurances de respecter un ratio maximum de 50% de refinancement de projets existants. Compte tenu de l'intervalle de temps très court entre l'émission et la date de ce premier reporting, il n'y a pas d'allocation en nouveaux projets sur cette période.

4. Reporting d'impact

La mesure d'impact en termes d'économies d'énergie et/ou d'émissions de gaz à effet de serre évitées est présentée pour les immeubles faisant l'objet d'une réhabilitation ou d'une restructuration. Pour les forêts, l'impact est mesuré en termes de stockage net de CO₂.

A. Restructurations et réhabilitation d'immeubles

Les restructurations et réhabilitations ont pour but d'améliorer la performance énergétique des immeubles et permettre ainsi des économies d'énergie une fois les travaux livrés.

Les calculs d'économie d'énergie sont réalisés par des bureaux d'étude spécialisés : dans un premier temps, la consommation annuelle avant travaux est constatée. Dans un second temps, pour chaque typologie de travaux effectués, est réalisée une estimation des économies calculées par type

d'énergie et par usage. Par différence, on obtient un résultat des économies d'énergie estimées après travaux.

Le calcul des émissions de CO₂ évitées est réalisé sur la base des ratios de place. Ce calcul est effectué par conversion des économies de consommation en émissions évitées en année pleine.

Le tableau ci-dessous indique sur les projets sélectionnés les économies d'énergie estimées et la conversion en émissions de CO₂ évitées.

Opération	Estimation de la baisse de consommation énergétique post travaux (en %)	Estimation de la baisse d'émission de CO ₂ (en %)	Estimation des émissions évitées en année pleine au terme des travaux
26 rue de Meaux, Paris 19 ^{ème}	-62 %	-56 %	-662 teqCO ₂
14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris 6 ^{ème}	-56 %	-53 %	-6 teqCO ₂

B. Forêts

Le bois est l'une des matières premières les plus respectueuses de l'environnement. Les arbres absorbent et stockent le dioxyde de carbone, gaz à effet de serre en grande partie responsable du réchauffement climatique.

Avec 56 537 hectares de forêts à fin 2019, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. La Société Forestière assure la gestion durable des forêts en respectant plusieurs objectifs de sécurité, de protection de la biodiversité et

d'anticipation du changement climatique. Dès 2003, en parallèle à la certification ISO 9001, l'ensemble des forêts du patrimoine de CNP Assurances a été certifié PEFC, attestant ainsi que le bois est issu de forêts gérées durablement.

Le patrimoine forestier de CNP Assurances est un actif qui stocke du carbone grâce à la croissance des arbres. Le tableau ci-dessous indique le bilan annuel net du stockage carbone en 2019.

	Bilan annuel brut du stockage (teqCO ₂)	Ventes de bois (teqCO ₂)	Bilan annuel net du stockage (teqCO ₂)
Massifs forestiers en Bourgogne-Franche-Comté	9 930	605	9 325
Massifs forestiers en Ecosse	3 773	2 137	1 636
Total	13 703	2 742	10 961

5. Focus sur des projets emblématiques

A. Issy Cœur de Ville



CNP Assurances construit son nouveau siège social au cœur de l'éco-quartier Issy Cœur de Ville, inscrit dans une démarche innovante de développement durable. 40 000 m² de bureaux répartis en trois immeubles offriront aux collaborateurs franciliens de CNP Assurances un environnement de travail de qualité. Le projet bénéficiera des certifications environnementales de meilleure qualité, avec des bâtiments à énergie positive.

Crédit Photo : Valode et Pistre



Qu'est-ce qu'un éco-quartier ?

Un éco-quartier est un projet d'aménagement urbain visant à intégrer des objectifs de développement durable et à réduire son empreinte écologique :

Meilleure gestion des déplacements avec limitation de la voiture et incitation des transports doux (transports en commun, vélo, marche à pieds) : présence de voies vertes, voies piétonnes, arrêts de bus à proximité

Réduction des consommations énergétiques : les bâtiments répondent à des exigences très strictes avec des consommations au mètre carré aussi faibles que possible, voire à énergie positive

Limitation de la production des déchets : tri sélectif, emplacements pour compostage des déchets verts réutilisés dans les jardins et espaces verts

Réduction des consommations d'eau : eaux pluviales récupérées et utilisées pour arroser les espaces verts et pour nettoyer les voies publiques

Développement de la biodiversité : des mesures peuvent être prises pour permettre à une flore ou à une faune locale de s'épanouir

Encouragement à la mixité intergénérationnelle, culturelle et socio-économique : accès aux personnes à mobilité réduite, aux personnes

âgées et aux enfants et mixité d'usage : logements, commerces, bureaux, activités sportives et culturelles

Caractéristiques techniques des bâtiments tertiaires

Géothermie : une production chaud/froid centralisée pour l'éco-quartier qui repose sur 2x2 puits de géothermie (nappe phréatique) associées à quatre thermofrigopompes, une unité de stockage de glace, deux dry-coolers et deux chaudières à gaz. La distribution se fera par un réseau de 4 tubes (une boucle froide et une boucle chaude). Cette technique simple et éprouvée repose sur une installation pérenne et fiable, assurant une continuité de service avec un taux d'énergie renouvelable supérieur à 70% et une facture énergétique compétitive

Panneaux photovoltaïques : une centrale photovoltaïque constituée de panneaux situés en terrasse sur les derniers niveaux des bâtiments permet d'obtenir les labels et certifications visées. Le scénario d'exploitation retenu est l'autoconsommation de l'énergie produite par cette centrale pour les besoins des bâtiments

Végétalisation : plantations sur l'ensemble des balcons et terrasses. Réalisation d'un espace potager en terrasse du 7^{ème} niveau du Bâtiment 1

Labels et certifications du futur site

Le siège social de CNP Assurances vise à obtenir les certifications suivantes :

La certification française NF Haute Qualité Environnementale du bâtiment prévoit dans sa charte 14 cibles pour une meilleure qualité environnementale :



- Les cibles d'écoconstruction (1 à 3) : relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, choix intégré des procédés et produits de construction, chantier à faibles nuisances,
- Les cibles d'écogestion (4 à 7) : gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activités, entretien et maintenance,
- Les cibles de confort (8 à 11) : confort hygrothermique, confort visuel, confort olfactif,
- Les cibles de santé (12 à 14) : conditions sanitaires, qualité de l'air, qualité de l'eau.



Le label Building Research Establishment Environmental Assessment Method est une certification anglaise répondant aux mêmes principes que le label HQE. BREEAM, il aborde les questions environnementales dans leur globalité et permet aux promoteurs et aux concepteurs immobiliers de prouver aux urbanistes et à leurs clients les caractéristiques environnementales de leurs bâtiments performants par un respect d'un standard technique de qualité et des procédures de certification et de vérification rigoureuses.



Le label BEPOS-Effinergie, est le futur standard des bâtiments neufs et préfigure la conformité à la nouvelle réglementation thermique RBR2020. Il s'agit de bâtiments à énergie positive qui produisent plus d'énergie renouvelable qu'ils ne consomment d'énergie primaire non renouvelable. La mise en place de la géothermie et des panneaux photovoltaïques contribuent à l'obtention de ce label.



Well Building Standard est un certificat qui se focalise sur les occupants du bâtiment à travers 7 principaux facteurs considérés comme essentiels au bien-être des salariés :

- L'air : qualité au sein des locaux
- L'eau : filtration, traitement, emplacements
- La lumière : influe sur humeur, cycle biologique et donc productivité
- L'activité physique
- Le confort : bruit, température, mobilier
- L'alimentation : variée et équilibrée
- Le bien-être psychologique : état d'esprit positif



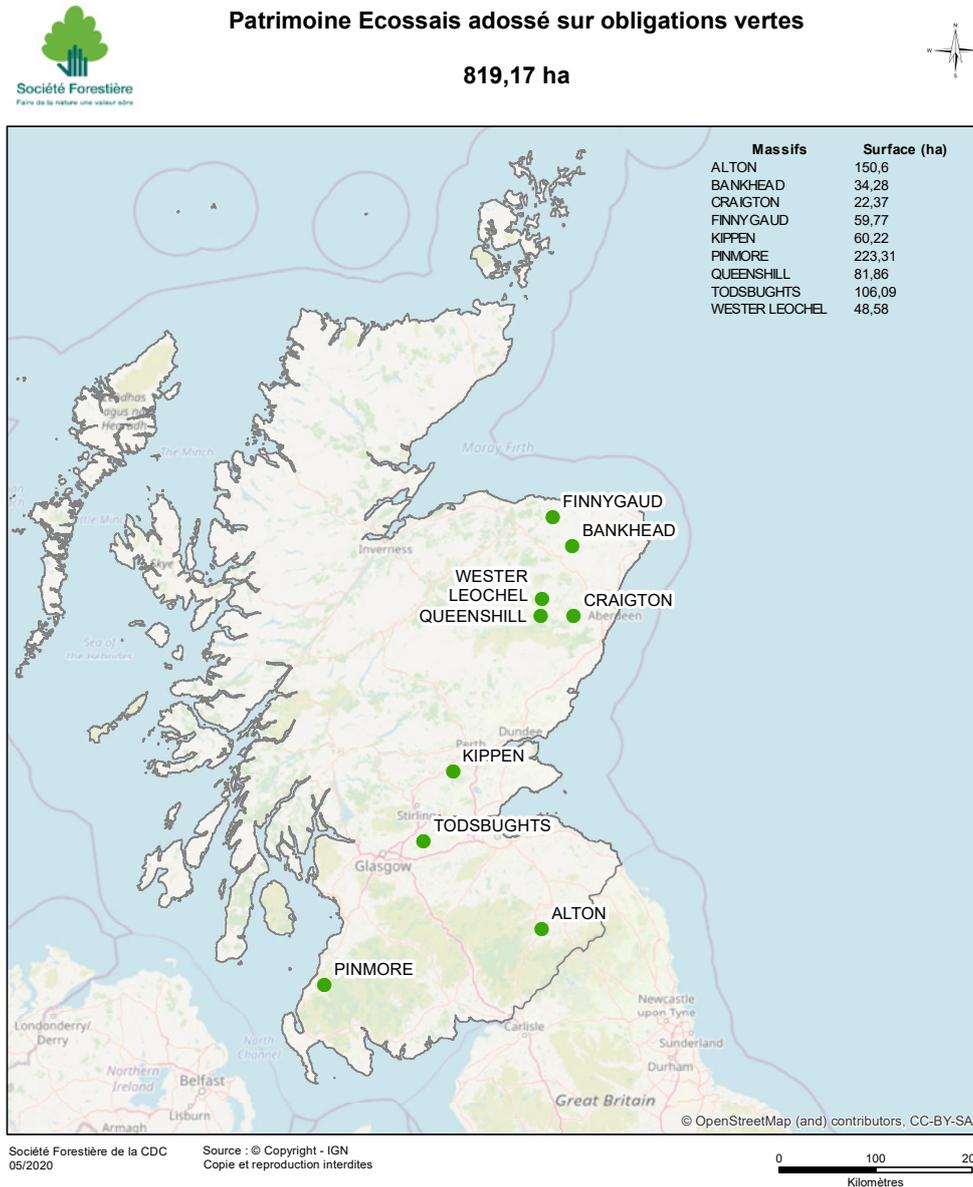
Le label BiodiverCity correspond à une notation de la performance des projets immobiliers prenant en compte la biodiversité.

Le but visé est de donner une place plus importante de la nature en ville en associant vivant et construction.

B. Massifs forestiers en Ecosse

En 2017, un nouveau programme d'investissement en Écosse a débuté. 48% du montant investi sur les massifs écossais, soit 9 massifs sur 16, sont retenus

pour adosser l'obligation verte à fin 2019. Les massifs sont répartis sur le territoire écossais.

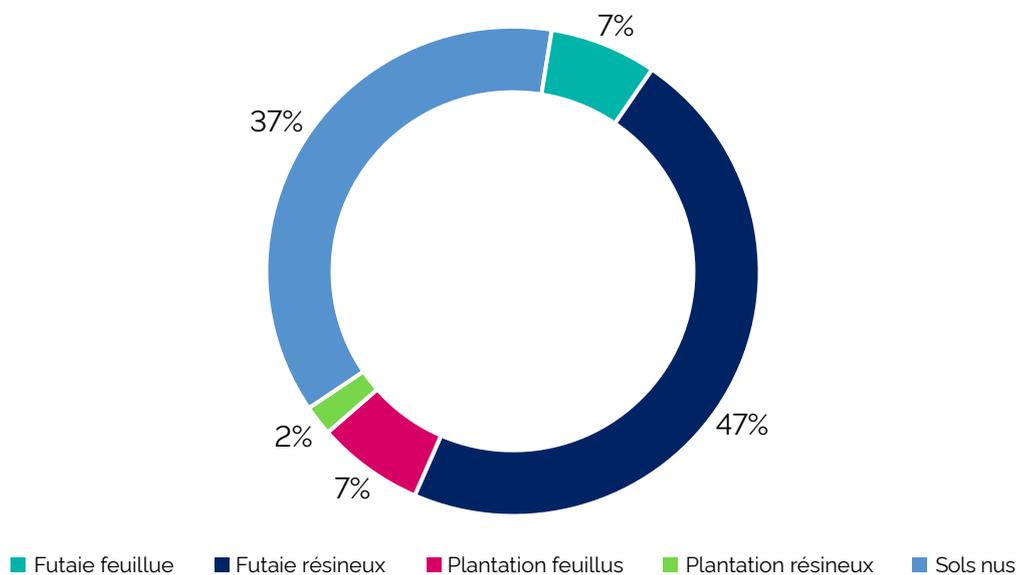


Répartition des essences dans les massifs forestiers écossais de CNP Assurances

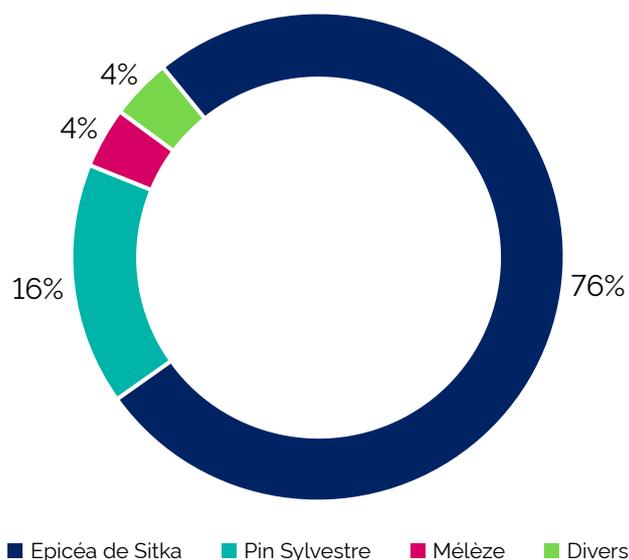
Les peuplements résineux couvrent 402 ha. L'Epicéa de Sitka représente la grande majorité de la surface des futaies adultes et des plantations. Les essences secondaires sont le Pin sylvestre, le Mélèze, le Sapin et le Douglas. Les peuplements feuillus représentent près de

111 ha et sont composés d'essences diverses telles que le Frêne, l'Erable, le Chêne, le Sorbier, le Bouleau ou encore l'Aulne. La présence de peuplements feuillus, peu valorisés actuellement, permet le maintien de la biodiversité.

Composition du patrimoine au 31/12/2019



Répartition des essences résineuses au 31/12/2019



L'importante part de sols nus concerne notamment les massifs d'Alton, Kippen Farm et de Pinmore qui seront boisés dans les prochaines années.



Plantation de forêt - Massif de Knowes and Keltie (Ecosse) - Avril 2019

Bilan carbone

Le bilan carbone est calculé selon la méthode des flux. Cette méthode consiste à mesurer la séquestration de carbone par la croissance des arbres, et de la comparer avec les flux sortants c'est-à-dire les ventes de bois.

Le bilan annuel net du stockage de CO₂ sur les massifs forestiers écossais de CNP Assurances s'élève à 1 636 tonnes de CO₂ en 2019. Il correspond au bilan brut annuel du stockage de CO₂ (3 773 tonnes de CO₂) duquel on déduit les ventes de bois de l'année (2 137 tonnes de CO₂).

Surface totale (ha)	Bilan annuel brut du stockage (teqCO ₂)	Ventes de bois (teqCO ₂)	Bilan annuel net du stockage (teqCO ₂)
819	3 773	2 137	1 636

Certification

L'ensemble de ces massifs sont éco-certifiés PEFC, à l'exception du massif Kippen Farm non encore boisé.

MAZARS

SIEGE SOCIAL: 61, RUE HENRI REGNAULT – 92 075 PARIS LA DEFENSE

TEL: +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX: +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A

DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 15

CNP ASSURANCES

Société Anonyme au capital de 686 618 477 €
4, place Raoul Dautry – 75015 Paris
RCS 341 737 062

Attestation d'un des commissaires aux comptes
de CNP Assurances sur les informations
relatives à l'affectation, au 31 décembre 2019,
des fonds collectés pour l'obligation verte émise
par CNP Assurances le 20 novembre 2019

CNP ASSURANCES

Exercice clos le 31
décembre 2019

Attestation d'un des commissaires aux comptes de CNP Assurances sur les informations relatives à l'affectation, au 31 décembre 2019, des fonds collectés pour l'obligation verte émise par CNP Assurances le 20 novembre 2019

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CNP Assurances (la « **Société** ») et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'allocation des fonds levés dans le cadre de l'émission d'une obligation subordonnée verte émise le 20 novembre 2019 (l'« **Emission** »), qui s'élève à 750 millions d'euros, contenues en annexe 1, et préparés conformément aux termes et conditions des conditions finales de l'Emission en date du 25 novembre 2019 (les « **Conditions Finales** »).

Ces documents, préparés pour les besoins de l'information des porteurs de titres de créance des Obligations vertes, présentent une allocation des fonds collectés de l'Emission aux projets éligibles tels que définis dans le « Green Bond framework » de juin 2019 mentionné dans les Conditions Finales de l'Emission (les « **Projets Eligibles** ») à partir de la période commençant à la réception des fonds collectés de l'Emission le 27 novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, 375 millions d'euros ont été alloués en Projets Eligibles et 375 millions d'euros ont été placés en fonds monétaires ISR.

Ces informations ont été préparées sous la responsabilité d'Olivier Guigné, Directeur des investissements de CNP Assurances, à partir des documents comptables ayant servi à l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nos travaux ont pour principaux objectifs de nous permettre d'exprimer une conclusion sur :

- la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des Projets Eligibles mentionnés dans le document joint à notre attestation, avec les critères d'éligibilité définis dans le « Green Bond framework » de juin 2019 mentionné dans les Conditions Finales de l'Emission ;
- la concordance du montant de trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles sur le compte (section de ségrégation) utilisé pour collecter et séparer les fonds restant à allouer dans le bilan de CNP Assurances à la date d'émission, avec la comptabilité de la Société.
- la concordance du montant des fonds alloués aux Projets Eligibles dans le cadre de l'Emission à la date du 31 décembre 2019, avec les documents comptables et les données sous tendant la comptabilité de la Société.

CNP ASSURANCES

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

Il ne nous appartient par en revanche de :

- remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le « Green Bond framework » de juin 2019 mentionné dans les Conditions finales de l'Emission et, en particulier, de donner une interprétation des termes des Conditions Finales de l'Emission ;
- nous prononcer sur l'utilisation des fonds alloués aux Projets Eligibles postérieurement à leur allocation.

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons audité, conjointement avec les autres commissaires aux comptes, les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit a été effectué selon les normes professionnelles applicables en France ; il a été planifié et exécuté de manière à obtenir une opinion sur les comptes consolidés, pris dans leur ensemble et non sur des éléments particuliers permettant d'obtenir ces informations. Par conséquent, nos contrôles par sondages n'ont pas été réalisés dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur les éléments constitutifs des comptes pris individuellement. Ces états financiers consolidés, approuvés par l'Assemblée générale, ont été audités et notre rapport d'audit correspondant est daté du 4 mars 2020.

En outre, nous n'avons pas effectué de diligences permettant d'identifier les événements postérieurs à la date de notre rapport sur les comptes consolidés de la Société, émis le 4 mars 2020.

Notre mission, qui ne constitue ni un audit ni un examen, a été effectuée conformément aux normes professionnelles applicables en France et à la norme internationale ISAE 3000¹. Pour les besoins de cette attestation, nos travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la Société pour déterminer les informations relatives à l'allocation des fonds collectés dans le cadre de l'Emission ;
- Vérifier la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des Projets Eligibles, contenus dans le document ci-joint, avec les critères d'éligibilité tels que définis dans le « Green Bond framework » de juin 2019 mentionné dans les Conditions Finales de l'Emission ;
- Vérifier la concordance des montants alloués aux Projets Eligibles au 31 décembre 2019 dans le cadre de l'Emission, avec les documents comptables et les données sous tendant la comptabilité ;
- Vérifier la correcte ségrégation des fonds levés dans le cadre de l'Emission et leur allocation exclusive aux Projets Eligibles ;
- Vérifier que le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les états financiers consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2019, dépasse le montant collecté dans le cadre de l'Emission et restant à allouer

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

CNP ASSURANCES

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

au 31 décembre 2019, et qu'il est cohérent avec les informations utilisées comme base pour la préparation des comptes consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'éléments à signaler concernant :

- la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des Projets Eligibles mentionnés dans le document joint à notre attestation, avec les critères d'éligibilité définis dans le « Green Bond framework » de juin 2019 mentionné dans les Conditions Finales de l'Emission ;
- la concordance du montant de trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles sur le compte (section de ségrégation) utilisé pour collecter et séparer les fonds restant à allouer dans le bilan de CNP Assurances à la date d'émission, avec la comptabilité de la Société.
- la concordance du montant des fonds alloués aux Projets Eligibles dans le cadre de l'Emission à la date du 31 décembre 2019, avec les documents comptables et les données sous tendant la comptabilité de la Société.

Cette attestation a été préparée uniquement à votre attention dans le contexte décrit ci-dessus et ne peut être utilisée, distribuée ou mentionnée à d'autres fins.

Notre travail ne doit pas être considéré comme supplantant toute enquête ou procédure supplémentaire qui devrait être entreprise par un tiers destinataire de cette attestation, y compris les parties aux Conditions finales et nous ne faisons aucune déclaration concernant la suffisance pour les besoins des tiers des procédures que nous avons effectuées.

En notre qualité de commissaire aux comptes de CNP Assurances, notre responsabilité envers votre société et ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de ce qui est prévu par la loi française. Nous ne devons ni n'acceptons aucun devoir de diligence envers un tiers, y compris les institutions financières (et tout cessionnaire et tout sous-participant à tout intérêt dans les Conditions Finales des obligations vertes), en relation avec les Conditions Finales des obligations vertes auxquelles nous ne sommes pas partie. En aucun cas, Mazars ne sera responsable des pertes, dommages, coûts ou dépenses résultant de quelque façon que ce soit d'actes frauduleux, de fausses déclarations ou de mauvaise conduite délibérée de la part des directeurs, employés ou agents de la société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

CNP ASSURANCES

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

La Défense, 19 juin 2020

L'un des commissaires aux comptes


Signature
numérique de
Olivier LECLERC
Date : 2020.06.19
14:04:29 +02'00'

Olivier LECLERC
Associé

M A Z A R S



Edwige REY
Associée RSE et Développement Durable

CNP ASSURANCES

*Exercice clos le 31
décembre 2019*

Annexe 1 : Liste des projets attribués

Projet	Adresse	Montant alloué à l'obligation verte au 31/12/2019
Ilot 14	26 rue de Meaux, Paris XIXème	6,89 millions d'euros
Paris Ancienne Comédie	14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris VIème	3,07 millions d'euros
Saint Cloud	54 rue du 18 juin 1940, Saint-Cloud	35,79 millions d'euros
Richelieu	85-89 rue de Richelieu, Paris IIème	62,88 millions d'euros
Issy Cœur de Ville	Issy les Moulineaux	232,86 millions d'euros
Mégalithes Roses	53 Boulevard Aristide Briand, Perros-Guirec	12,24 millions d'euros
Forêt de Nans	Région Bourgogne- Franche-Comté	11,66 millions d'euros
Woodland invest	Scotland	9,60 millions d'euros

**Assurons
un monde
plus ouvert**

